



Paris, le 5/03/2014

## Les orientations de la COG 2014-2017 de la branche Maladie

**INC du 3 mars 2014.**

*Des paroles et des chiffres...*

Disons-le tout net, cette nouvelle réunion de l'instance nationale de concertation consacrée à la branche Maladie a témoigné une nouvelle fois des difficultés du dialogue social entre la Caisse nationale d'Assurance Maladie et les Fédérations syndicales.

Une fois prononcées les déclarations préliminaires des Fédérations (en PJ le texte de la Fédération CFTC), la concertation entre partenaires sociaux a laissé sur leur faim les représentants des salariés. Parce que **le Directeur délégué de la Caisse nationale a rapidement évacué la question des moyens** dans la mesure où le sujet sera négocié avec les Ministères ultérieurement et parce que la Caisse nationale se refuse à jouer cartes sur tables !

La CFTC et la CGT ont à nouveau demandé de la transparence dans la communication de la Caisse nationale d'Assurance Maladie, considérant qu'**il lui revient de fournir aux représentants des personnels les chiffres clés, indispensables à la bonne compréhension des orientations prises en haut**. Quel autre but aurait sinon la concertation et le dialogue social entre partenaires sociaux que de prendre la mesure des enjeux et adéquation des moyens ?

Le directeur délégué a donc consenti, de guerre lasse, à lâcher quelques chiffrées éclairants : Où l'on apprend que le coût de gestion brute s'établit à 3,56% du montant des prestations en 2013. Une telle information appartient aussi au personnel de la branche et témoigne des progrès importants réalisés sur le terrain de l'efficience. Entre 2003 et 2013, ce coût de gestion est passé de 4,75% à 3,56% soit une baisse de 25% alors que le montant des prestations servies a progressé de 25% sur la même période. Autre chiffre fourni, celui des charges de fonctionnement qui aurait progressé de 3,7% entre 2006 et 2013. Dans le contexte de rigueur salarial qui est imposé à l'Institution, on comprend que la CNAMTS fasse profil bas sur ces questions !

Comme d'habitude, le Directeur délégué de la CNAMTS **a axé sa communication sur le développement des missions de la branche et l'élargissement des domaines d'intervention** découlant de l'axe 1 (« *Garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins* ») et de l'axe 2 (« *Assurer un service performant et une relation de qualité avec les usagers* »).

S'agissant de l'axe 1, comment ne pas relever l'impact et le poids sur les services des objectifs rassemblés sous l'orientation « *Développer une démarche active pour favoriser l'accès aux droits et aux prestations....* ». Si l'on ne peut que souscrire à une telle ambition, la question se pose légitimement des moyens humains à mobiliser pour répondre aux nombreux items recensés pour la mise en œuvre de PLANIR.....

De la même façon, l'axe 2 qui vise à « *Assurer un service performant et une relation de qualité avec les usagers.* » va inévitablement déboucher sur une exacerbation de la demande sociale que la stratégie multicanale ne suffira pas à satisfaire.

Par ailleurs, le développement de nouveaux services dématérialisés pour les professionnels de santé sera contrebalancé par une offre de service dédiée aux PS et aux Etablissements de santé...plus exigeants pour les services de la branche.

Et ce n'est pas le renforcement du travail en commun, qu'il s'agisse des mutualisations ou de la constitution d'équipes pluri-disciplinaires (visant à renforcer les relations entre les Caisses et les services du Contrôle Médical) qui allégera la charge de travail ce d'autant moins que les effectifs des praticiens conseils sont malheureusement en baisse continue.

Au total, la CFTC rejoint le propos d'un intervenant qui déplorait que la mise en place de nouveaux services ou de nouvelles missions ne s'accompagnent pas d'une mesure d'impact et d'un bilan coût / rendement. De façon prosaïque, la CFTC qui a interrogé la CNAMTS sur les effectifs mobilisés sur les différentes plates-formes (tableau page 32 sur la cartographie des missions nationales gérées en réseaux) attend toujours réponse sur les volumes mobilisés (combien sur les plate-formes Eptica...), sur leur origine, leur déroulement de carrière...

Si **la Fédération CFTC** n'a pas souhaité reprendre nombre des points de ce catalogue de bonnes intentions et d'objectifs tous plus ambitieux les uns que les autres – comme l'a fait nos collègues de la CFDT après un premier tour de piste du directeur délégué- **elle a bien posé, pense-t-elle, les termes de l'équation qui se pose à la branche et à ses personnels pour les prochaines années.** La CFTC espère donc que l'INC qui se tiendra en juin prochain permettra d'apporter des réponses satisfaisantes quant aux moyens à mettre en œuvre pour répondre aux ambitions de la CNAMTS et de nos Tutelles.